Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213503519-20260302-03_2026_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 20/02/2026 **NOMBRE DE CONSEILLERS** EN EXERCICE……. 12 PRESENTS……. 10 VOTANTS……. 12	**L'an deux mil vingt-six, le 2 mars à 20h30,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER. **Etaient présents :** Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT. **Absents :** **Absents excusés** : Thierry BOURVEN, Sonia LEPAGE. **Pouvoirs :** De Thierry BOURVEN à André GUILLOUX, de Sonia LEPAGE à Sylvie GALIC.

N° 03.2026.09 – FINANCES – Espace Jeunes – Convention de partenariat avec l'UFCV – Union Française des Centres de Vacances

Une convention de partenariat est proposée avec l'UFCV pour une durée d'un an afin de poursuivre l'activité de l'Espace Jeunes et de la passerelle. La commune met à disposition les locaux, le matériel et l'UFCV recrute le personnel, prévoit les activités. Le coût s'élève à 41 859 € pour la période du 15 octobre 2025 au 14 octobre 2026.

Il est proposé, aux élus, de faire un point au cours du premier semestre 2026 sur la fréquentation, les activités proposées.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent Mme le Maire à signer la convention de partenariat avec l'UFCV – Union Française des Centres de Vacances.

Le secrétaire de séance,
Minh-Duc PHAM

Le Maire,
Sylvie GALIC